

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Etaient présents : M. Michel MOREL, Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, M. Jean-Baptiste GALLIOT, Mme Aurélie WALTZER, M. Denis BERTIN-GUYON, Mme Christine POIX, Mme Rose-May GIORGIANNI, M. Eric BARBE, M. Jean-Charles CATTIN, Mme Christel GERBER, M. Daniel POIX, M. Anthony BONNEFOY, M. Antoine GRAF, M. Daniel GRAF.

Etaient absents excusés : Mme Roxane RAWYLER qui a donné procuration à M. Antoine GRAF, Mme Céline BLONDEAU qui a donné procuration à Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD, M. Denis POIX-DAUDE qui a donné procuration à Mme Danièle BIESSE.

Etaient absents : Mme Isabelle ANDREZ

Secrétaire de séance : Mme Aurélie WALTZER

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2024. Sans observation, le procès-verbal du 03 avril 2024 est adopté.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Philippe CORNEVEAUX, Secrétaire Général de la Mairie, remplaçant Monsieur Yves QUERRY.

19h10 : Arrivée de Mme GERBER

Points 1 à 6 : Approbation des Compte de Gestion 2023 – Comptes Administratifs 2023 – Affectation des résultats 2023

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion de l'année 2023 sont conformes aux comptes administratifs de la commune et ceci pour tous les budgets cités ci-dessous.

M. BILLOT expose les différents comptes à l'assemblée.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil durant les votes des différents budgets.

1a-1b-1c / BUDGET CIMETIERE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	10 461,00 €	10 461,00 €
RECETTES	10 461,00 €	15 353,19 €
RÉSULTAT	0,00 €	4 892,19 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	4 892,19 €	

2a-2b-2c / BUDGET EAU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	83 272,49 €	394 532,58 €
RECETTES	169 762,74 €	775 402,77 €
RÉSULTAT	86 490,25 €	380 870,19 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	467 360,44 €	

3a-3b-3c / BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	51 226,06 €	224 306,93 €
RECETTES	40 094,03 €	289 280,68 €
RÉSULTAT	-11 132,03 €	64 973,75 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	53 841,72 €	

4a-4b-4c / BUDGET MICROCENTRALE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	4 794,38 €	17 229,64 €
RECETTES	57 151,94 €	63 607,95 €
RÉSULTAT	52 357,56 €	46 378,31 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	98 735,87 €	

5a-5b-5c / BUDGET Lotissement LES PERRIÈRES 2

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	- €	175 889,50 €
RECETTES	- €	0,00 €
RÉSULTAT	- €	-175 889,50 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	-175 889,50 €	

6a-6b-6c / BUDGET COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	1 060 208,83 €	1 826 874,83 €
RECETTES	944 748,80 €	2 544 876,52 €
RÉSULTAT	-115 460,03 €	718 001,69 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE	602 541,66 €
---------------------	--------------

**POINTS 1 à 6 :
DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ**

Points 7 à 12 : Vote des Budgets Primitifs 2024

7/ BUDGET PREVISIONNEL CIMETIERE 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
36 902,90 €	16 902,90 €

8a/ BUDGET PREVISIONNEL EAU 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 314 008,90 €	161 623,15 €
Recettes : 486 993,34 €	

8b/ Reversement du Budget Eau au Budget Principal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le budget Eau dispose au 31/12/2023 d'un excédent de fonctionnement s'élevant à 380 870,19 € et fait état d'un investissement à l'équilibre de 169 762,74 €.

Les budgets successifs des 6 dernières années actent une récurrence d'excédent dépassant les 600 000 € cumulés.

La tarification de l'eau est maintenue depuis de nombreuses années au prix de 2,67 €/m³.

Conforme aux articles R2221-48 et 90 du CGCT et s'appuyant sur la jurisprudence « Bandol », cette opération budgétaire revêt un caractère légal au regard du respect des 3 conditions cumulatives suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement ;
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Le Conseil Municipal juge remplir les trois conditions cumulatives citées dans la jurisprudence Bandol pour procéder à un reversement du budget eau au budget général et donne son accord

pour procéder au reversement du budget eau de la somme de 200 000 € en direction du budget principal. Le Conseil Municipal charge le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

9/ BUDGET PREVISIONNEL BOIS 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 254 050,00 €	61 132,03 €
Recettes : 258 841,72 €	

10/BUDGET PREVISIONNEL MICROCENTRALE 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 83 651,00 €	Dépenses : 19 794,38 €
Recettes : 101 172,69 €	Recettes : 66 378,56 €

11/BUDGET PEVISIONNEL LOTISSEMENT LES PERRIÈRES 2 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 701 779,00 €	175 889,50 €
Recettes : 769 889,50 €	

12/BUDGET PEVISIONNEL COMMUNAL 2024

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 563 676,50 €	1 755 782,53 €
Recettes : 2 789 764,16 €	

POINTS 7 à 12

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ

Questions et informations diverses :

- Le Club de Foot du Massif du Haut-Doubs souhaite que la commune passe la tondeuse sur le terrain.

La séance est levée à 21h00.

Fait à Jougne, Le 17 avril 2024

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



Aurélie WALTZER

LE MAIRE,



Michel MOREL